

La forêt protégée de Kakamega (Ouest Kenya) entre deux futurs immédiats : destruction annoncée ou gestion concertée ?

Mikaël Poissonnet
Vincent Brudo
Mireille Dosso

Centre national d'études agronomiques
des régions chaudes (Cnearc),
1101, avenue Agropolis,
BP 5098,
34033 Montpellier
France
<poissonnet_mikael@yahoo.fr>
<vbrudo@yahoo.fr>
<dosso@cnearc.fr>

Résumé

La forêt de Kakamega, située dans la province du Western Kenya, est mondialement renommée pour sa biodiversité. Mais ce patrimoine naturel est menacé par une forte pression foncière des communautés rurales alentour. Ainsi, la forêt de Kakamega est au cœur d'un conflit entre l'État et les communautés rurales. Notre étude montre que l'État a établi des lois de protection de la forêt sans consultation des agriculteurs. Pour cette raison, ces lois ne sont pas reconnues par les agriculteurs qui continuent de prélever en forêt. En effet, même si la vente de produits forestiers est interdite, elle contribue pour une part comprise entre 10 et 85 % du revenu des agriculteurs. Dans le cadre d'une nouvelle politique de gestion de la forêt de Kakamega, il est nécessaire de trouver des alternatives permettant de générer des revenus pour les agriculteurs tout en assurant la préservation de la forêt. Ainsi, l'appui au développement des associations d'agriculteurs, la sensibilisation à l'intérêt de la plantation d'arbres dans les concessions et le développement d'un tourisme social complétant un tourisme écologique déjà présent sont des initiatives à encourager. Les agriculteurs prendraient ainsi conscience de la renommée internationale de la forêt et de l'intérêt de la conserver dans une perspective de gestion concertée.

Mots clés : forêt protégée ; gestion des ressources naturelles ; pression démographique ; gestion intégrée ; exploitation agricole familiale ; Kenya.

Thèmes : productions végétales ; forêts ; économie et développement rural.

Abstract

The protected forest of Kakamega (Western Kenya) between two immediate futures: Announced destruction or concerted management?

The Kakamega forest, located in Western Kenya province, is well known around the world for its biodiversity and it now constitutes a tourist attraction and an experimental area for the international scientific community. But this natural heritage is threatened by strong land pressure in an area where surrounding communities are mainly constituted of farmers of the Luhya ethnic group. In spite of forest protection laws, the removal and the sale of forest products contribute to the sustainability of their systems of production. Thus, the Kakamega forest is at the heart of a conflict between the State and rural communities. Our field work was based on a survey of the main stakeholders, farmers and State representatives in order to raise the question of the possibility of joint management. A total number of 90 people were interviewed in eleven villages around the forest as well as in seven markets, thus taking into account all the aforementioned stakeholders. Our study shows that the State has established forest protection laws without consulting the farmers. This is why these laws are not recognized by the farmers who continue to draw on forest reserves. Indeed, even if the sale of forest products is illegal, it still contributes to between 10% and 85% of the farmers' income. In time, if these activities were to continue, the forest would disappear as in the Maragoli area. The setting up of a new management policy for the Kakamega forest constitutes an essential stake for the agriculture of this area. It is necessary to find alternatives which enable incomes to be generated for the farmers and which contribute to the preservation of the forest. Thus, the development support of farmer associations and the growing awareness of the importance of planting trees in the concessions are initiatives to be encouraged. Moreover, the development of social tourism supplementing an already established ecological tourism would contribute to give new

Tirés à part : M. Poissonnet

value to the Kakamega forest and would generate new sources of income. The farmers would thus become aware of the international fame of the forest and the interest in preserving it from the point of view of concerted management.

Key words: protected forest; population pressure; natural resources management; integrated management; family farms; Kenya.

Subjects: vegetal productions; forests; economy and rural development.

La forêt de Kakamega, à l'ouest du Kenya, est réputée pour sa richesse en biodiversité et sa renommée attire les touristes et les scientifiques du monde entier. Pour ces diverses raisons, l'État kenyan, avec l'appui d'organismes internationaux de défense de l'environnement, dont le GEF (*Global Environmental Facility*), a pris toute une série de mesures dans le but de préserver la forêt. En effet, ce patrimoine naturel est menacé par une forte pression foncière dans une zone où la densité de population est comprise entre 400 et 1 300 habitants/km². Ainsi, des études ont montré qu'entre 1975 et 1991, la forêt avait perdu 50 % de son volume (Kifcon, 1993). Les communautés alentour sont principalement constituées d'agriculteurs de l'ethnie luhya. Ceux-ci ont toujours considéré la forêt comme faisant partie de leur patrimoine. Pour la majorité de ces agriculteurs confrontés à une pression foncière de plus en plus accrue, le prélèvement et la vente de produits forestiers contribuent à la reproductibilité de leurs systèmes de production. Ces prélèvements illégaux menacent la pérennité de la forêt. La recherche du profit individuel conduit à la disparition de la ressource (Harding, 1968). Cette forêt est l'objet d'un conflit de plus en plus manifeste

entre les intérêts de l'État et ceux des communautés rurales alentour. Cet article détaille le point de vue des représentants de l'État et celui des communautés locales et pose la question de la possibilité d'une gestion concertée comme politique de conservation plus adaptée.

Contexte général de la forêt protégée de Kakamega

Situation géographique

Le Kenya, pays situé en Afrique de l'Est, couvre une superficie de 582 650 km². La population du pays est estimée à 30 340 000 habitants et la densité moyenne est de 53 habitants au km². La forêt de Kakamega est localisée au sein de la province du Western Kenya qui borde la province du lac Victoria. Elle s'étend sur des terrains ondulés de moyenne altitude : 1 520 à 1 680 m et couvre une superficie de l'ordre de 23 700 hectares (Kifcon, 1994).

Contexte régional de pauvreté

La province du Western Kenya est très densément peuplée. En effet, elle concentre 12 millions de personnes, soit 40 % de la population kenyane sur 15 % du territoire national. En outre, cette province est considérée comme l'une des régions les plus pauvres du monde (Shepherd *et al.*, 1996 ; Thorton *et al.*, 2001). En 1997, on estimait que plus de 60 % de la population de cette région vivait en dessous du seuil de pauvreté (32 % de la population souffrent de malnutrition). Cela pose des problèmes de dégradation des ressources naturelles, notamment par le défrichement de terres forestières dans le district de Kakamega.

Acteurs concernés par la forêt de Kakamega

La *figure 1* présente les différents acteurs concernés par la forêt de Kakamega. L'État et les agriculteurs sont les principaux bénéficiaires de la forêt. Pour l'État, la forêt est une ressource en biodiversité qu'il faut conserver en tant que patrimoine naturel menacé. Cette représentation de la forêt, imprégnée d'idéologie occidentale, contraste avec la vision plus matérielle des agriculteurs, préoccupés par des objectifs immédiats de subsistance. Si jadis la forêt avait une valeur symbolique réelle, elle est devenue progressivement pour les agriculteurs une ressource répondant à leurs besoins (Pascal et Tiers, 2002). La situation entre l'État et les agriculteurs reste donc problématique : le conflit qui les oppose traduit des représentations et des intérêts divergents à l'égard de la forêt.

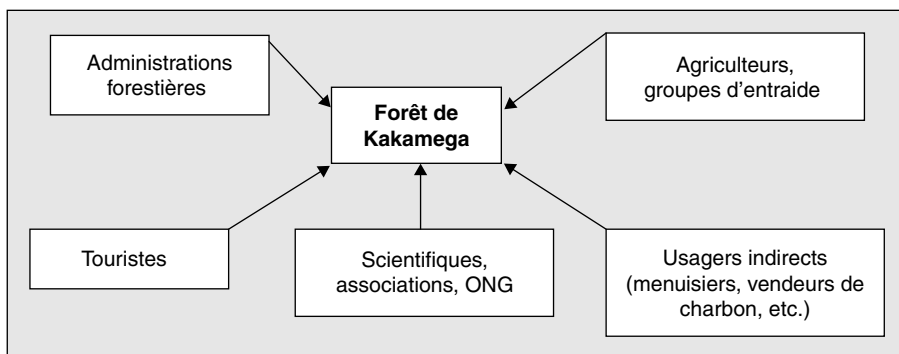


Figure 1. Les différents groupes usagers de la forêt de Kakamega.

Figure 1. The various users of Kakamega forest.

Méthode

Le village a constitué l'unité d'observation la plus pertinente pour mener les enquêtes

tes car c'est à ce niveau que l'on peut rencontrer pratiquement tous les usagers de la forêt. Dans un premier temps nous avons effectué des entretiens auprès de personnes ressources (en général les chefs et les anciens du village) afin de dresser un échantillon des ménages à enquêter dans un souci de représentation des structures sociales du village. Nous avons pris en compte les critères suivants : la taille et la composition du ménage, la taille de l'exploitation, le nombre de têtes de bétail, les activités annexes ou les emplois générant une source de revenus extérieure à l'exploitation agricole, l'âge du chef de ménage. Parallèlement, nous avons mené des enquêtes auprès des autres acteurs concernés : représentants du gouvernement (gardes, *rangers*), organismes travaillant pour la gestion des ressources naturelles, recherche scientifique et protection de l'environnement, touristes.

Au total, 90 personnes ont été interrogées au moyen d'entretiens semi-directifs. Ces enquêtes portaient sur l'évolution des règles liées à la forêt de Kakamega pour étudier les relations actuelles qui lient les usagers et cette forêt. Les intérêts qu'ont les différents acteurs à préserver ou à exploiter la ressource forestière, intérêts qui dépendent de leur perception de la forêt, ont également été traités lors de nos entretiens. De plus, le rôle des usages de la forêt dans l'économie des systèmes de production et l'analyse des alternatives à l'utilisation des produits forestiers ont également fait l'objet d'enquêtes. À partir des résultats nous avons pu distinguer différents groupes en fonction de la contribution des produits de la forêt dans les revenus totaux des agriculteurs.

Résultats

Utilisation de la forêt par les agriculteurs

La *figure 2* représente la répartition des principales activités des agriculteurs en forêt selon les quatre zones distinguées au terme de notre étude (Brudo et Poissonnet, 2003). Pour chaque zone, les activités sont répertoriées en fonction de leur fréquence, l'activité la plus fréquente étant citée en premier.

On constate une différence importante entre les taux de prélèvement dans la réserve de KWS (*figure 3*) et ceux qui sont effectués dans le reste de la forêt. Par

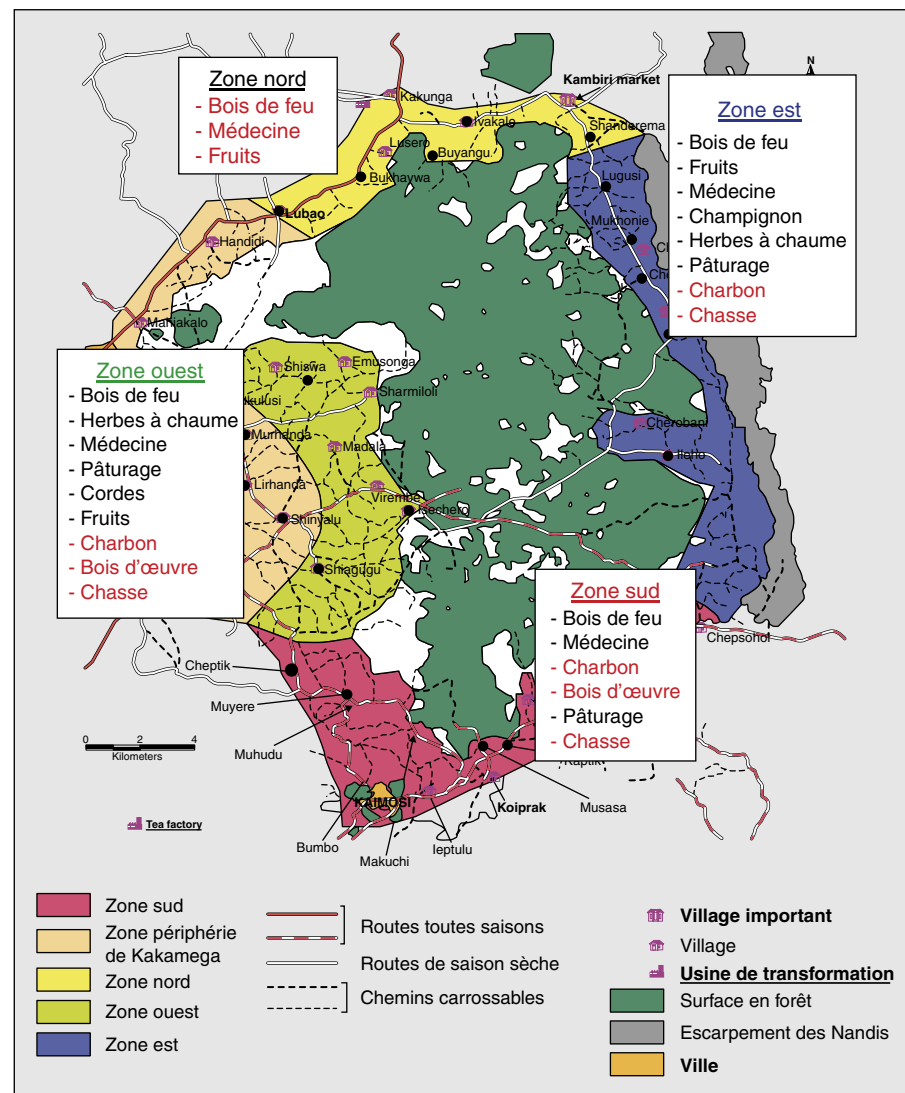


Figure 2. Répartition des principales activités réalisées en forêt par les agriculteurs.

Figure 2. Distribution of the main activities carried out in the forest by the farmers.

Les activités illégales sont représentées en rouge et les activités permises sous certaines conditions (interdites à la vente, taxées ou réalisées sans outils) sont en noir.

conséquent, le degré de protection de la forêt réduit l'intensité des activités en forêt.

À l'est, l'enclavement de la zone et la faible protection de la forêt favorisent l'extraction et la vente de produits forestiers. L'activité la plus rémunératrice, le charbon de bois, est pratiquée par 43 % des agriculteurs. Elle constitue parfois la totalité de leurs revenus tirés de la forêt.

À l'ouest, la facilité d'accès aux marchés et la présence de réseaux de communication favorisent les prélèvements (*figure 2*) et la vente des produits forestiers. La pratique du charbon et du bois d'œuvre concerne en moyenne respecti-

vement 20 et 18 % des agriculteurs interrogés.

Au sud, la pression foncière est la plus importante et les sources de revenus tirés de la vente de produits forestiers encouragent les agriculteurs à des prélèvements nécessaires au maintien de l'exploitation. Un tiers des agriculteurs fabriquent du charbon de bois et font du bois d'œuvre.

Les utilisations de la forêt sont nombreuses et témoignent de l'importance des prélèvements effectués en forêt. On constate donc que certains agriculteurs contournent les lois afin d'assurer la reproductibilité de leurs systèmes de production.

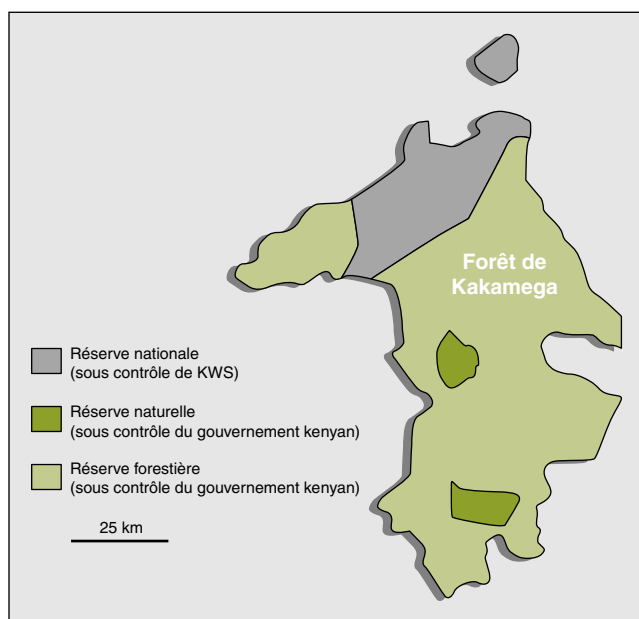


Figure 3. La forêt de Kakamega et ses différentes réserves (Harding, 1968).

Figure 3. Kakamega forest reserves (Harding, 1968).

Contribution des produits forestiers au revenu des agriculteurs

L'étude économique a été orientée vers la commercialisation des produits forestiers par les agriculteurs. Différents groupes ont été distingués selon la part des produits forestiers dans le revenu des agriculteurs (figure 4).

La part des produits forestiers dans le revenu des agriculteurs est comprise entre 10 et 85 % suivant les groupes et les zones d'études (figure 4). Les zones est et sud sont caractérisées entre autres par une forte proportion d'agriculteurs prélevant des produits forestiers destinés à la fois à la consommation et à la vente. Néanmoins, 80 % des agriculteurs de la zone sud prélèvent des produits forestiers dans l'unique but d'en obtenir un revenu financier, contre 45 % à l'est. En effet, la vente exclusive de produits forestiers est accentuée dans la zone sud où la pression foncière est la plus élevée.

Dans la zone nord, le haut degré de protection de la zone contraint les agriculteurs à développer des solutions pour maintenir la durabilité de leurs exploitations : activités extérieures (fabrication de briques, épicerie, etc.), plantations d'arbres dans les concessions et adhésions à des groupes d'entraide (85 % des

agriculteurs). Cela reste parfois insuffisant et certains agriculteurs prélèvent en forêt dans le but de faire des bénéfices de la vente des produits forestiers. Néanmoins, la part des produits forestiers dans le revenu des agriculteurs reste inférieure à 30 % (figure 4).

Dans la zone est, la vente du charbon constitue une activité très importante contribuant à assurer la durabilité des exploitations agricoles sans obligation de recourir à une autre source de revenus. La part des produits forestiers dans le revenu des agriculteurs peut atteindre 85 % (figure 4).

Dans la zone ouest, la facilité d'accès aux marchés permet à toutes les catégories d'agriculteurs de tirer des bénéfices de la vente des produits forestiers. La part des produits forestiers dans le revenu des agriculteurs peut atteindre 65 % (figure 4).

Dans la zone sud où la pression foncière est forte, les agriculteurs prélevant en forêt ont pour objectif principal de vendre les produits forestiers. Les bénéfices dégagés participent au maintien de leurs exploitations. La part des produits forestiers dans le revenu des agriculteurs peut atteindre 75 % (figure 4). Si cette dynamique se poursuivait, il est probable que la forêt disparaîtrait.

Synthèse des opinions des personnes interrogées

Les agriculteurs luhya attachaient une valeur culturelle très forte à la forêt. Mais celle-ci est devenue peu à peu une ressource qui répond à leurs besoins, et ils ne conçoivent pas qu'elle puisse disparaître, car elle a toujours existé et elle continue à être intégrée dans leur culture. Cette conception recoupe celle des usagers indirects (menuisiers, vendeurs de charbon) qui voient la forêt comme une réserve inépuisable de bois.

Pour les scientifiques et, à un degré moindre, les touristes, il est nécessaire de conserver la forêt car elle est une réserve de biodiversité et un patrimoine naturel unique. Les représentants des administrations forestières sont conscients de la valeur scientifique de la forêt. Mais leur intérêt consiste avant tout à protéger la forêt pour les bénéfices monétaires qu'elle procure à l'État : recettes touristiques, prélèvements des taxes de certains usages, exploitation des plantations d'arbres exotiques. En outre, l'État bénéficie de fonds alloués par des organismes internationaux de défense de l'environnement, ce qui l'oblige à adopter une politique de protection de la forêt conforme à leurs souhaits. Pour cette catégorie d'acteurs (scientifiques, touristes, représentants de l'État), la destruction de la forêt se fera au détriment de tous les acteurs, c'est-à-dire des agriculteurs, des usagers indirects, des scientifiques, des touristes et du gouvernement.

Les scientifiques et les touristes ont très peu de contact avec les agriculteurs. Ils sont sensibles au besoin des agriculteurs d'aller en forêt et doutent de l'efficacité des gardes forestiers pour protéger la forêt. Selon les scientifiques, l'État devrait faire de la sensibilisation à la protection de la forêt et trouver des alternatives viables pour les agriculteurs.

Les rapports entre les gardes forestiers, les rangers et les agriculteurs sont conflictuels : il y a un manque de communication avec les agriculteurs car ils semblent méconnaître la réalité de ces derniers. Les agriculteurs regrettent de ne pas être plus informés des nouvelles lois forestières et des projets scientifiques et touristiques en cours.

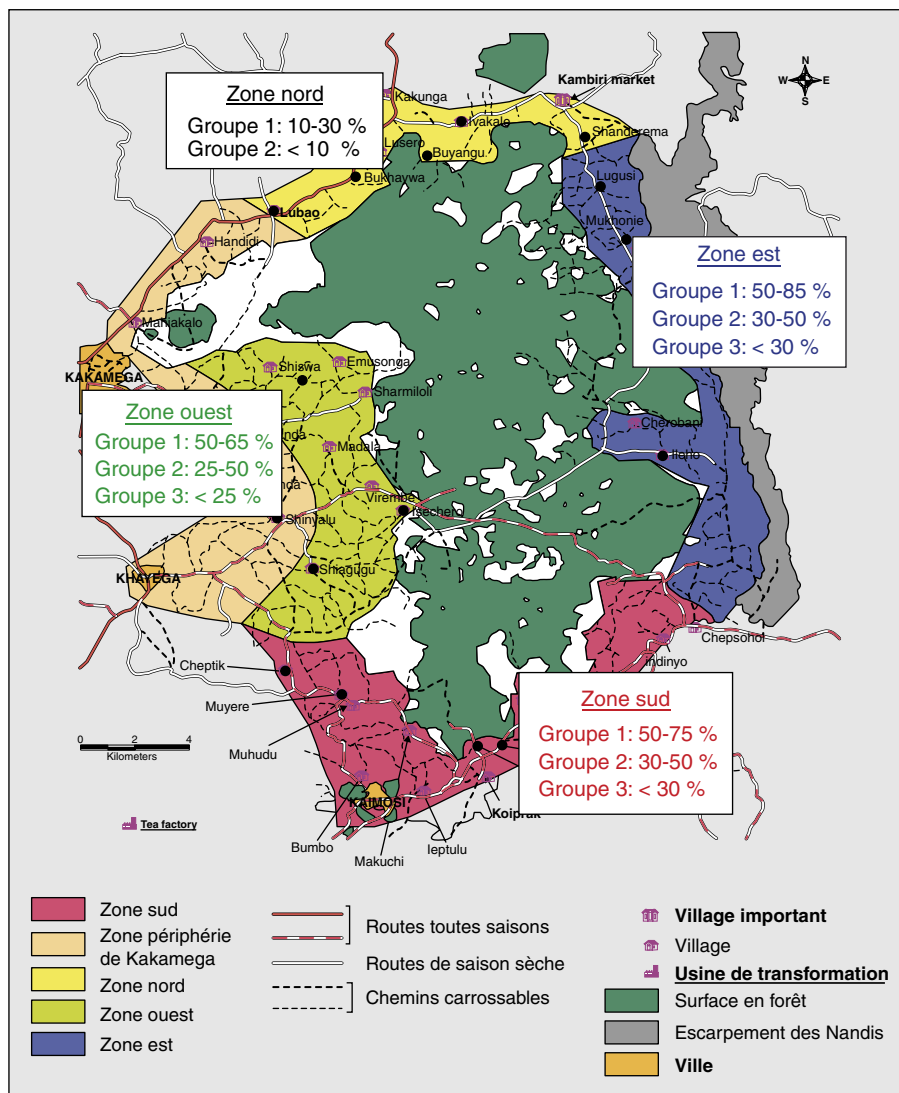


Figure 4. Différents groupes ont été distingués en fonction de la part des produits forestiers dans le revenu des agriculteurs selon les zones d'étude.

Figure 4. Various groups were distinguished according to the contribution of forest products to farmers' income for the different areas studied.

Discussion

Quelles mesures pour une gestion concertée ?

Application et légitimité des lois établies sans consultation des populations

À l'époque précoloniale, un système coutumier d'usage des ressources régissait l'accès à la forêt. Durant l'époque coloniale, les colons britanniques ont introduit un modèle de gestion des ressources naturelles. Cela s'est traduit par la mise en propriété de la forêt de Kakamega par

l'État en 1926. Après l'indépendance, l'État kenyan a poursuivi la politique de protection de la forêt introduite par l'autorité coloniale.

Pour appliquer ses lois, l'État a mis en place un dispositif de surveillance au travers des gardes forestiers. Cependant, les effectifs de gardes forestiers sont réduits (une trentaine concernant la zone gérée par le Département de la forêt (figure 3)). L'État kenyan n'a pas les moyens d'appliquer ce régime de lois forestières. Il semble que ce constat d'inefficacité soit généralisable en Afrique. Au Bénin (N'Sia, 1999), dans les forêts classées, il y aurait en moyenne un

forestier chargé de surveiller les activités de 19 000 ruraux sur 5 000 hectares de forêt. Dans le cas de la forêt de Kakamega, on obtient un garde pour surveiller 300 ménages sur 500 hectares.

Outre des effectifs réduits, il semblerait que la mise en place d'un système de répression favorise la dégradation de la forêt par la corruption qu'il génère. Selon Akouéhou (Akouéhou, 2002), l'utilisateur est informé le moins possible afin qu'il demeure dans une situation qui l'oblige à être en infraction : « La présence du forestier n'empêche pas la fraude, mais elle multiplie les occasions de constatations de délits [...] » Le meilleur compromis pour les agriculteurs comme pour les gardes forestiers reste la corruption. Chacun y trouve son intérêt : les uns, par souci de compléter un salaire insuffisant, les autres pour éviter le prix beaucoup plus élevé d'une amende. Finalement, les populations préfèrent être toujours dans une situation de négociation informelle : « La négociation devient un mode de gestion du bien commun. » (Akouéhou, 2002).

Les agriculteurs ne conçoivent pas que la forêt puisse disparaître un jour. Ils sont conscients qu'il est important de la protéger mais cela ne suffit pas à limiter les prélèvements de produits forestiers, lesquels répondent à leurs besoins. Les représentants de l'État sont conscients que la forêt procure de l'argent au gouvernement grâce au tourisme, aux prélèvements de taxes pour la pratique de certaines usages et à l'exploitation des plantations d'arbres en système Shamba¹. Toutefois, ils reconnaissent que la protection de la forêt n'est pas adéquate et que les moyens mis à disposition sont négligeables.

D'une manière générale, les représentants de l'État semblent méconnaître la réalité des agriculteurs décrite par Pascal, Tiers et Dosso (2004). Les normes actuelles de gestion de cette forêt doivent être adaptées aux normes locales. Il conviendrait, dans le cadre d'une gestion concertée, de réconcilier légalité, légitimité et pratiques locales (Lavigne-Delville, 1999).

Une ressource n'est renouvelable que dans le sens où les groupes humains qui l'exploitent se contentent seulement de prélever le croît naturel (Weber et Reveret, 1993). La politique répressive de l'État

¹ Système d'association d'arbres et de cultures vivrières sur des terres gouvernementales.

encourage le libre accès et une exploitation incontrôlée et abusive des ressources. Selon Pierre et Weber (1995), il est nécessaire de « traiter les divers occupants en acteurs de la conservation et du développement à égalité de point de vue comme des acteurs ayant à la fois des représentations et des objectifs différents ». Il convient donc de placer le dialogue au cœur de toute action politique en matière de gestion des ressources naturelles.

Enjeux de la conservation de la forêt de Kakamega

Les prélèvements forestiers effectués dans la forêt de Kakamega participent au maintien des systèmes de production des agriculteurs luhya. Néanmoins, que se passerait-il si cette forêt venait à disparaître ? Les agriculteurs maragoli situés au sud de la zone d'étude sont aujourd'hui contraints par une forte pression foncière à migrer loin de leurs terres pour trouver un emploi permettant de maintenir leur agriculture (Kikudji et Scaglia, 2003). Autrefois, ces agriculteurs pouvaient exploiter la forêt pour obtenir des revenus, mais celle-ci a aujourd'hui totalement disparu. La conservation et la gestion de la forêt sont donc un enjeu primordial pour le maintien de l'agriculture de cette région.

Des propositions complémentaires aux mesures conservatrices de la forêt

Plantation d'arbres dans les concessions

Face aux restrictions imposées par les lois forestières, les agriculteurs ont pris conscience de la nécessité de planter plus d'arbres dans leurs concessions. Dans la pratique, 25 % des agriculteurs interrogés possèdent au moins un arbre qu'ils destinent à la vente. Ces arbres permettent d'obtenir principalement du bois de feu, du bois de construction et du bois d'œuvre, et donc, de réduire en partie la quantité de bois prélevée dans la forêt. Les essences principales utilisées sont l'eucalyptus, le cyprès et le *Croton abyssinica*.

Néanmoins, 90 % des familles interrogées ne satisfont pas leurs besoins en exploitant les arbres de la concession. En effet, ces arbres ne sont pas en nombre suffisant dans les concessions (dont la taille moyenne est de 1 à 2 acres) pour couvrir l'ensemble des besoins familiaux quotidiens. Finalement, la plantation d'arbres

dans la concession contribue à diminuer l'intensité des prélèvements forestiers mais elle ne permet pas de combler tous les besoins quotidiens. Cependant, il va de soi qu'elle est à promouvoir car elle participe à la fois au maintien des systèmes de production et à la diminution de la dégradation de la forêt. Par le biais des groupes d'entraide, l'État et les organisations scientifiques pourraient appuyer la distribution de plants à usages multiples aux agriculteurs.

Initiatives collectives

Les premiers groupes d'agriculteurs ont pour la plupart été créés ces dix dernières années dans un but d'entraide (funérailles, achat de médicaments, etc.). Cependant, on constate que de nombreux groupes ont été créés pour faire face aux problèmes de restriction d'accès à la forêt. Par exemple, aux alentours de la réserve de KWS, les agriculteurs appartenant à un groupe sont en proportion plus nombreux (80 % des personnes enquêtées) que dans les zones où l'accès à la forêt est moins réglementé (30 % en zone ouest).

Sur l'ensemble de la zone d'étude, 45 % des agriculteurs interrogés adhèrent à un groupe. Les agriculteurs évoquent divers problèmes : manque de moyens financiers, de connaissances techniques, etc. De plus, les agriculteurs font part de la corruption dans les groupes. Il est donc nécessaire qu'ils soient reconnus par l'État pour prendre le statut d'associations : dans ce cas, la légitimité et la légalité de l'association freinent la présence de corruption. En outre, ces associations devraient jouer le rôle d'intermédiaires de terrain entre l'État et les agriculteurs pour la mise en place de nouvelles alternatives concernant les politiques de gestion de cette forêt.

Mise en place de nouvelles activités liées à la forêt pour générer de nouvelles sources de revenus

La mise en place de nouvelles activités liées à la forêt doit contribuer à générer de nouvelles sources de revenus pour les agriculteurs et donner un intérêt supplémentaire à la conservation de la forêt.

Labellisation de meubles fabriqués avec des arbres indigènes

Lors des enquêtes auprès des menuisiers, il est apparu que les meubles en bois indigène se vendaient parfois deux fois plus cher que les meubles en bois exoti-

que. Les meubles en bois indigène sont fabriqués à la demande du client, souvent aisé. Par conséquent, on pourrait envisager de labelliser des meubles fabriqués en bois indigène de la forêt de Kakamega, tel l'Elgon Teak (*Olea welwitschii*). Pour cela, il conviendrait de mettre en place des plantations d'arbres indigènes et de favoriser le développement de pépinières d'arbres indigènes dans les concessions et les associations d'agriculteurs. Par ailleurs, il serait nécessaire d'obtenir un appui financier du gouvernement et de recenser les savoirs existants sur la mise en culture de ces espèces.

Mise en place d'un tourisme social complémentaire d'un tourisme écologique

Les zones nord et ouest sont caractérisées par la mise en place d'un tourisme d'ordre écologique. Mais les zones sud et est en sont dépourvues. Un tourisme social concernant ces zones pourrait compléter le tourisme écologique déjà mis en place. Il serait envisageable de mettre en place les actions suivantes :

- développement des circuits touristiques. Pour le moment, les zones nord et ouest sont les deux points d'entrées de la forêt. Il serait possible d'organiser des circuits présentant d'abord la forêt à travers les réserves naturelles et de proposer ensuite un tourisme d'ordre social par la visite d'exploitations dans les zones sud et est ;

- création de fermes pédagogiques présentant les caractéristiques d'espèces animales ou végétales de la forêt, qui permettrait de mettre en valeur les ressources préservées et reconnues de cette forêt ; ces fermes pédagogiques pourraient également présenter la culture locale, notamment grâce à la mise en valeur de l'artisanat local.

Ces propositions ont été soumises aux agriculteurs de la zone qui les ont accueillies favorablement et seraient d'accord pour y participer.

Conclusion

Tout au long du xx^e siècle, la forêt de Kakamega a été l'objet d'un conflit de plus en plus manifeste entre l'État et les agriculteurs. L'État a adopté une politique de protection de la forêt pour bénéficier de recettes touristiques et de fonds d'organismes de défense de l'environne-

ment. Les lois, de plus en plus répressives, ont été établies en l'absence de concertation avec les agriculteurs. Pour cette raison, elles ne sont pas reconnues par les agriculteurs qui, par le biais de la corruption, continuent à prélever des produits forestiers pour assurer le maintien de leurs exploitations. En effet, la contribution de la forêt dans le revenu des agriculteurs est de l'ordre de 10 à 85 % selon les cas étudiés. À terme, si cette dynamique se poursuivait, il est probable que la forêt disparaîtrait et la situation s'apparenterait à celle de la zone des Maragoli.

La mise en place d'une nouvelle politique de gestion de la forêt de Kakamega constitue donc un enjeu primordial pour l'agriculture de cette région. Pour cela, il est nécessaire de trouver des alternatives permettant de générer des revenus pour les agriculteurs tout en assurant la préservation de la forêt. Ainsi, l'appui au développement d'associations d'agriculteurs et la sensibilisation à l'intérêt que constitue la plantation d'arbres dans les concessions sont des initiatives à encourager. En outre, la renommée internationale de la forêt de Kakamega permettrait d'accroître les retombées économiques pour les communautés locales en développant un tourisme social dans l'ensemble de la zone, complémentaire d'un écotourisme. Cela donnerait une nouvelle valeur à la forêt pour les agriculteurs et justifierait leur intérêt pour sa conservation. ■

Remerciements

Ce travail a fait l'objet d'un stage de terrain de quatre mois ; il a été réalisé dans le cadre d'une demande du WAC (*World Agroforestry Centre*), à Nairobi, à l'initiative de M. Louis Verchot (*Lead scientist for Climate Change, Lead Scientist for Soil Fertility*) que nous tenons ici à remercier.

Références

Akouéhou SG. *L'État, les populations rurales, et la gestion de la forêt classée des monts Kouffé au centre du Bénin. Un essai d'analyse des itinéraires technico-économiques et des rapports sociaux de production*. Thèse de doctorat, université de Toulouse, 2002.

Brudo V, Poissonnet M. *Analyse des différents usages de la forêt de Kakamega (Ouest Kenya) et de leur contribution à la vie socio-économique dans la perspective d'une gestion concertée*. Mémoire Esat 1. Montpellier : Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (Cnearc), 2003.

Harding G. The tragedy of the commons. *Science* 1968 ; 162 : 1243-8.

Kifcon. A report on livestock activities in and around the Kakamega Forest. In : John Goldson Associates, ed. *Kakamega*. Kakamega (Kenya) : Kenya Indigenous Forest Conservation Project, 1993.

Kifcon. *Kakamega forest : the official guide*. Kakamega : Kenya Indigenous Forest Conservation Program, 1994.

Kikudji E, Scaglia S. *Petites exploitations agricoles en situation de forte pression foncière : analyse des stratégies adaptatives et importance des systèmes agroforestiers (Territoires Tiriki et Maragoli, Ouest Kenya)*. Mémoire Esat 1. Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (Cnearc), Montpellier, 2003.

Lavigne-Delville P. La sécurisation de l'accès aux ressources : par le titre ou l'inscription dans la communauté? In : Lavigne-Delville P, ed. *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris : Editions Karthala-Coopération Française, 1999.

N'Sia KS. *Institutions coutumières et gestion des ressources naturelles. Contribution à l'analyse socio-institutionnelle et réglementation de la gestion des forêts classées : cas de la forêt de Kétou-Dogo au Bénin*. Mémoire Ditarc. École nationale du génie rural, des eaux et forêts (Engref), Montpellier, 1999.

Pascal P, Tiers S. *Développement agricole aux marges de la forêt protégée de Kakamega, Ouest Kényan : une dynamique sous surveillance*. Mémoire Esat 1. Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (Cnearc), Montpellier, 2002.

Pascal P, Tiers S, Dosso M. Évolution des marges agricoles de la forêt protégée de Kakamega (Ouest kényan) : une dynamique sous surveillance. *Cah Agric* 2004 ; 13 : 473-9.

Pierre JM, Weber J. Le choix malgache : réconcilier biodiversité et société. *Le Flamboyant* 1995 ; 33 : 17-9.

Shepherd KD, Ohlsson E, Okalebo JR, Ndufa JK. Potential impact of agroforestry on soil nutrient balances at the farm scale in the East African Highlands. *Fertilizer Res* 1996 ; 44 : 87-9.

Thorton PK, Kruska RL, Henninger N, et al. *Mapping Poverty and Livestock : Report to DFID*. Nairobi : International Livestock Research Institute (ILIRI), 2001.

Weber J, Reveret JP. *Biens communs : les leurs de privatisation. Une terre en renaissance*. Collection Savoie, n°2. Paris : Orstom éditions-Le Monde Diplomatique, 1993.